

Aquitaine
Tempête 24 janvier 2009
Premières estimations des dégâts

Synthèse des éléments délivrés par les chambres d'agriculture d'Aquitaine
lundi 2 février 2009

La tempête Klaus du 24 janvier dernier a été d'une brutalité encore plus dévastatrice que celle de 1999, en particulier pour le département des Landes, le plus touché à l'échelon régional. Le département de la Dordogne, a l'inverse, a été moins touché qu'en 1999, sauf dans le sud du département. Au-delà des pertes forestières, les pertes pour l'agriculture sont très importantes notamment pour l'aviculture landaise (basée sur un mode de production unique en France : le « plein air ») et pour les serristes en période de production. Sur la base des premières estimations réalisées par les chambres d'agriculture départementales¹, veuillez trouver ci-dessous une synthèse régionale filière par filière.

➤ **Productions animales**

Aviculture

Dans les Landes, la filière avicole maigre et grasse estime le coût de la tempête à **38,7 millions d'euros** (cf. contribution du département des Landes).

Les estimations des **Pyrénées-Atlantiques** ne sont pas totalement disponibles à ce jour mais les dégâts sont également importants sur la filière (cabanes détruites, abris envolés, mortalité élevage, perte de production...).

Les dégâts sont moins importants en Lot-et-Garonne, seule l'absence d'électricité a pénalisé la production.

Bovin lait et viande

Lait non livré. A l'exception des départements de la Gironde et de la Dordogne, largement équipés en groupes électrogènes suite à la tempête de 1999 (le Conseil général de la Gironde avait financé 40% du montant des groupes électrogènes), les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et du Lot-et-Garonne ont souffert de l'absence d'électricité pour assurer la traite et la conservation du lait.

Dans les Landes, une estimation de perte de 150 000 litres détruit ou non livré soit un quart de la production mensuelle.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, en raison de l'impossibilité de ramassage par difficulté d'accès du camion et non refroidissement du lait : minimum 85 000 litres sans compter Danone (recensement en cours).

Bâtiments et clôtures endommagés

Fourrage endommagés

Animaux morts

¹ Ces données sont incomplètes à ce jour, en particulier pour le département des Pyrénées-Atlantiques. Le département de la Dordogne est peu touché, les données correspondent au sud du département

Ovin lait

Destruction des boîtiers électroniques et programmeurs des tapis d'alimentation
Problèmes d'eau : abreuvement, machine à traire, transformation fermière
Dégâts de toitures et stocks de fourrages.

Porcins

Pertes en bâtiments et alimentation

Conclusions filières animales

Les pertes des filières animales seront lourdes, en particulier dans les Landes où l'aviculture représente 30% du chiffre d'affaires de la ferme landaise. Globalement sur toutes les filières animales, le département évalue un coût des dégâts à 40,7 millions d'euros.

De plus, ces filières sont affaiblies par une croissance des charges de productions (électricité, alimentation,...), une baisse des prix de vente et une grave crise sanitaire chez les ruminants. Un accompagnement et une aide en trésorerie sont attendus.

➤ Productions végétales

Serres

Des tunnels endommagés voire complètement détruits **environ 550 ha** en Aquitaine (350 ha en Lot-et-garonne, près de 70% du potentiel, 25 ha en Dordogne, 65ha dans les Landes, 100ha en Gironde).

L'urgence est de :

- se débarrasser des plastiques
- remonter ou réparer rapidement les tunnels pour protéger les productions de salades et de fraises essentiellement

Les dégâts impliquent un surcoût de main-d'œuvre et d'investissement (les serres sont assurables si elles sont ancrées au sol, cependant, passé 5 ans, elles ne sont plus assurées à cause de la vétusté).

Tabac

90% des séchoirs à tabac ont été touchés à des degrés divers, et il faut les remettre en route rapidement pour les semis de fin février. Attente de données complémentaires par AQUITAB (fin semaine)

Carottes

5 000 ha paillés avec du plastique, dont 3000 dans les Landes touchés à hauteur de 50%. Le coût du paillage est de 700 €/ha soit 1,75 million d'euros).

Les pertes de production (active en ce moment) liées au froid et donc à l'arrivée tardive des produits sur le marché sont assurables à des degrés divers.

Asperges

Dans les Landes, 34 ha de surfaces paillées sont touchées, avec des pertes semble t il minimales sur la culture proprement dite (Précocité ?).

Arboriculture

L'arboriculture (pruniers, kiwi, pommiers, noyers, noisetiers) a souffert mais dans des proportions moindres (filets paragrêles, arbres détruits ou tordus...).

En pruniers d'ente, la tempête a frappé l'ensemble de la zone de production Sud-Ouest, avec des dommages très dispersés, mais importants dans quelques zones relativement

restreintes. Le Comité Economique du Pruneau évalue l'étendue des dégâts à environ 50 à 60 000 arbres, avec un nombre d'arbres à relever quasiment identique à 1999, autour de 30 000.

Dans les Landes, 3 ha de Kiwis sont perdus, une trentaine d'ha de structures de vergers sont à reconstruire.

Grandes Cultures

Les dégâts sur pivots sont importants : au minimum 800 traversées à changer pour un montant évalué à 5,6 millions (650 dans les Landes et 150 en Gironde).

Conclusion filières végétales

Les dégâts de la tempête sont importants mais les évaluations demeurent difficiles et nécessiteront des ajustements réguliers. Le département des Landes, évalué à 15,3 millions d'euros le montant des dégâts en productions végétales. Le Lot-et-Garonne n'a pas encore évalué le montant des dégâts.

Il est important d'intervenir sur : la trésorerie des entreprises / le surcoût et la mobilisation de main-d'œuvre / l'accompagnement et la disponibilité des entrepreneurs

En Résumé

Dans l'ensemble, la tempête Klaus a frappé à des degrés divers en fonction de la saison de production tous les pans de l'agriculture régionale, mis à part la vigne qui a bien résisté du fait de la relative dormance des plants.

Les dégâts sont les plus importants en élevage, toutes filières confondues, particulièrement en aviculture de qualité, où du fait des modes d'élevage en plein air, des cahiers des charges volailles label et palmipèdes IGP et des mesures de bio sécurité appliquées, les bâtiments légers utilisés ont été considérablement endommagés : 15 à 20 % du potentiel de production à reconstruire

L'heure est à la mobilisation de tous les acteurs pour reconstituer rapidement l'appareil de production endommagé :

- Des aides immédiates à la trésorerie doivent être mobilisées (banques, collectivités, état ...)
- Des conseils aux éleveurs et agriculteurs doivent être apportés quotidiennement, ainsi qu'un appui efficace **en main d'œuvre supplémentaire pour déblayer les sites**
- Une mobilisation importante de moyens doit être mise en place par les pouvoirs publics, suite à la déclaration de **catastrophe naturelle et de calamités** à venir
- Des aides importantes dans le cadre **du FAC** doivent être mises en route dans le cadre des procédures actuellement en cours, étendues aux éleveurs de volailles et palmipèdes avec des enveloppes supplémentaires de MSA et des crédits d'état significativement plus importantes (x4 !!!)
- Diverses adaptations locales et temporaires des cahiers des charges** doivent être tolérées afin de sauver les cheptels survivants (densité)

- Les remboursements des pertes par **les assurances** pour les outils assurables devront être le plus proches possible des valeurs de reconstruction
- La prise en compte des pertes de fonds liées à l'outil de production pour les installations non assurables et non assurées devront également permettre la reconstruction des outils
- La prise en charge **des pertes d'exploitation**(procédure type I.A.)

Ces diverses dispositions doivent enfin être mobilisées rapidement pour redonner le moral aux éleveurs et agriculteurs sinistrés et éviter autant que faire se peut toute déperdition du potentiel de production de la région

NOTE PROVISOIRE 04/02/09